

## **VOËU DU CONSEIL RELATIF A LA RESERVE PRUDENTIELLE ET A LA CLARIFICATION DES RELATIONS FINANCIERES INTER BRANCHES**

Alors que le gouvernement a présenté les grands axes de la future instruction budgétaire 2025, les associations, fédérations et unions du secteur médico-social alertent sur une décision politique et budgétaire aussi incompréhensible qu'inacceptable : **la mise en réserve prudentielle de 241 millions d'euros appliquée aux crédits destinés aux structures pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.**

Le mécanisme de mise en réserve prudentielle vise à prévenir d'éventuels dépassements d'enveloppes au cours de l'exercice budgétaire. Or, dans un secteur contraint par des enveloppes limitatives, ce gel n'a aucun fondement technique ou économique, puisqu'il est, de fait, impossible de dépasser l'objectif de dépenses voté chaque année dans la loi de financement de la Sécurité sociale.

La future instruction budgétaire 2025 acte un choix politique clair : celui de continuer à ponctionner un secteur déjà en grande difficulté pour compenser les dépenses d'autres champs de l'assurance maladie. Depuis près d'une décennie, plusieurs millions d'euros ont ainsi été gelés, au détriment des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sans qu'aucun mécanisme de restitution n'ait été prévu.

Les membres du conseil formulent deux demandes urgentes :

- L'allocation intégrale des financements votés dans l'ONDAM médico-social pour 2025, sans gel ni transfert vers d'autres enveloppes, pour revaloriser les enveloppes budgétaires ;
- La suppression du mécanisme de réserve prudentielle pour le secteur médico-social, dès lors que ses enveloppes sont limitatives, ou, a minima, la restitution systématique des crédits gelés en fin d'année.

Il n'est pas possible d'appeler à un plan ambitieux pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et, dans le même temps, amputer de 241 millions d'euros les budgets qui sont consacrés au secteur médico-social. Il est urgent d'en finir avec les demi-mesures et les injustices budgétaires.

Par ailleurs, au-delà de la question de la réserve prudentielle, les membres du conseil souhaitent que soit faite la lumière sur les flux financiers entre la CNSA et les autres branches. Notamment, il est souhaitable d'étudier l'impact de la réforme de la CSG des professionnels non-salariés qui a conduit à réduire de 0,5 Mds€ les recettes de la CNSA

De même, le conseil s'interroge sur le mécanisme qui oblige la CNSA, au titre de 2024 par exemple, à contribuer au financement additionnel de l'UNEDIC à hauteur de 237 M€ soit près de 50 % de l'ensemble du montant demandé aux branches de sécurité sociale, alors qu'elle ne représente que 5 % de celle-ci.

Aussi, l'ensemble des membres du conseil demande un travail technique entre le conseil, les équipes de la DSS et de la CNSA sur les flux financiers entre les branches et les prévisions de recette réelles de la branche autonomie.